



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 22 mars 2013

La journée des partenaires du vendredi 22 mars 2013 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **L'interprétation de la Note de Service n° 232/MEFPPPI/DGDDI-DRC du 5 mars 2013 relative à la restauration de l'assurance locale obligatoire par la Loi des Finances exercice 2013**

Les partenaires étant revenus sur cette Note de Service pour avoir des éclaircissements supplémentaires, Madame la Directrice a tenu à préciser une fois de plus ce qui suit :

- l'assurance locale n'est incorporée dans la valeur en douane que si la marchandise n'a pas été assurée au point d'embarquement ;
- que l'assurance ait été incorporée ou non au prix d'achat, la production du reçu de paiement de la prime d'assurance locale dans le dossier de dédouanement est obligatoire, sous peine de rejet.

- **L'assurance locale des marchandises en transit**

Suite à la divergence des points de vue sur la question entre la Douane et les commissionnaires en douane agréés, Madame la Directrice a indiqué que la douane s'en référera à la Direction de la Réglementation et du Contentieux pour des éclaircissements.

- **La Note de Service N° 231/MEFPPPI/DGDDI-DRC du 5 mars 2013 relative à l'inspection à destination pour les marchandises bénéficiant de l'exonération des droits et taxes de douane**

Madame la Directrice a souligné que cette note est suffisamment explicite et ne requiert par conséquent aucune interprétation particulière.

Elle a tenu à rappeler que l'inspection avant embarquement reste la règle. La publication de cette Note de Service ne doit pas servir de prétexte aux importateurs pour ne pas remplir les formalités (ouverture de la déclaration d'importation, dépôt du dossier auprès de COTECNA.

- **La perception des taxes illégales**

Madame la Directrice a mis en garde les transitaires et les douaniers sur la perception des taxes illégales. Ceux qui se livreraient à de telles pratiques s'exposent à des sanctions sévères.

- **La taxation des échanges de connaissances**

Il a été retenu que les échanges de connaissances continuent à faire l'objet d'une taxation.

- **Le phénomène des déclarants « ambulants »**

Madame la Directrice a attiré l'attention des participants sur le phénomène des déclarants « ambulants » qui est difficile à éradiquer du fait qu'il est entretenu par les commissionnaires en douane agréés. Elle leur a suggéré de prendre toutes les dispositions utiles pour promouvoir leurs prestations auprès des clients potentiels et de mettre fin à la tolérance manifestée à l'endroit des déclarants « ambulants ».

- **La journée des partenaires**

Suite à la méconnaissance par certains importateurs de l'existence de la journée des partenaires, Madame la Directrice a invité les commissionnaires en douane agréés à informer leurs clients de l'existence dans la circonscription douanière de Pointe-Noire de cet espace de concertation.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur Bernard TATI, représentant le Receveur principal des douanes, a précisé que les dossiers de renouvellement des comptes créditaires sont toujours en cours de traitement au niveau de la Direction Générale du Trésor.

Madame la Directrice a suggéré que les partenaires concernés saisissent par écrit la Direction Générale du Trésor afin de faire accélérer la procédure.

- **Note d'Information N°0253/MEFPPPI/DGDDI/PCCNCD du 18 mars 2013 relative à la réunion du Comité consultatif national des commissionnaires en douane**

Les partenaires ont été informés de la publication de la Note d'Information N° 253/MEFPPPI/DGDDI/PCCNCD du 18 mars 2013 relative à la réunion du Comité consultatif national des commissionnaires en douane qui se tiendra dans la semaine du 1^{er} avril 2013.

- **Le changement de la dénomination sociale de SDV**

Les partenaires ont été informés du changement de la dénomination sociale de la Société SDV. Cette société s'appellera désormais "**BOLLORE AFRICA LOGISTICS CONGO**".

La Douane a souhaité que le changement de la dénomination sociale s'accompagne du changement du Numéro d'Identification Unique (NIU).

- **L'encadrement des adhérents du CNT en vue de l'assainissement de la corporation des commissionnaires en douane agréés**

Monsieur Alain BAKALA du CNT a informé les participants de l'effort d'encadrement entrepris par les autorités du CNT à l'égard de ses adhérents en vue de l'assainissement de la corporation des commissionnaires en douane agréés.

Madame la Directrice a félicité les autorités du CNT pour cette action salubre.

- **Le paiement d'une prime auprès du service d'assurance basé dans le Port Autonome de Pointe-Noire**

Monsieur NIAMA de la Société Congo Transit a exprimé son incompréhension quant au paiement d'une prime d'assurance pour les véhicules avant leur sortie du Port exigé par le Service de l'ARC situé dans le Port Autonome, ce qui serait un double paiement.

Le Colonel Léon GOTO a indiqué que cette assurance couvre le risque d'accident pendant une durée d'un mois, jusqu'à l'immatriculation du véhicule.

Monsieur Patrick PIETROBELLI de la société TMC a suggéré que les assureurs soient invités à une prochaine Journée des partenaires. Madame la Directrice a pris acte de la suggestion.

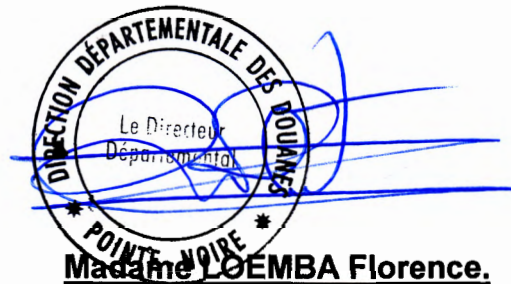
Le Colonel Eulalie GOMA BOUE-BOUE a précisé que les assureurs envisagent l'organisation d'un séminaire de clarification.

- **La présentation du GUD**

Le Colonel Jean Didace ISSEBOU, Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (SEPI) a informé les participants de la présentation du GUD qui sera faite par l'équipe du projet le mardi 26 mars 2013 à 11H00 dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire.

Commencée à 9H10, la réunion a pris fin à 10H50.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**



Madame LOEMBA Florence.